



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 12 DECEMBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-12-218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à financer l'achat de véhicule et d'équipements incendies
- 4- Location d'un camion autopompe
- 5- Emprunt temporaire
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À FINANCER L'ACHAT DE
VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS INCENDIES**

Monsieur Raymond Beaudry donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil d'un règlement visant à financer l'achat de véhicule et d'équipements incendies.

2011-12-219

LOCATION D'UN CAMION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Batiscan et Champlain désirent louer un camion autopompe jusqu'à la livraison du camion que les municipalités désirent acquérir en conformité avec l'entente intervenue entre les deux (2) municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites auprès de deux (2) fournisseurs pour obtenir un prix pour la location d'un camion autopompe ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain procède à la location d'un camion autopompe auprès de Techno Feu pour un montant mensuel de 4 000 \$.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-220

EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a entrepris des travaux d'amélioration des infrastructures de distribution d'eau potable pour un montant de 1 742 554 \$ plus les taxes:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire financer temporairement les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain contracte un emprunt temporaire d'un montant de 1 987 400 \$ auprès du centre financier aux entreprises Desjardins et autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires avec les représentants du centre financier.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-221

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier